Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Boucher

Environnement économique, juridique et social de l’entreprise

Session 2005 • Code sujet : **135CB05** • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Statut du conjoint collaborateur** (3 questions) — **Page 3**
2. **Compléter un bon de commande** (1 question) — **Page 4**
3. **Conseil de prud’hommes** (4 questions) — **Page 5**
4. **Embauche et contrat d’apprentissage** (4 questions) — **Page 7**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2005/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2005 - 3-Sujet.pdf

1. Statut du conjoint collaborateur

À partir de la situation de M. Gérard et de son épouse, cette partie porte sur la formalité de déclaration et les statuts du conjoint participant à l'activité de l'entreprise. Elle demande également de relever dans le document 1 les avantages du statut de conjoint collaborateur.

Question 1. Indiquer auprès de quel organisme M. Gérard a déclaré l'activité de son épouse afin qu'elle soit mentionnée au registre des métiers.

Le corrigé indique que M. Gérard a effectué la formalité auprès de la **Chambre de métiers**. Cette réponse correspond à son activité de boucher, relevant du répertoire des métiers. La déclaration permet de faire mentionner l'activité de son épouse dans le registre concerné. C'est donc l'organisme consulaire compétent pour cette formalité qui est attendu.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Chambre de métiers.

Question 2. Relever dans le document 1 les avantages que procure le statut de conjoint collaborateur.

Le document 1 présente les droits associés au statut de conjoint collaborateur. Il faut relever les trois avantages suivants :

- la possibilité de cotiser aux régimes sociaux de l'exploitant ;
- le bénéfice de l'allocation forfaitaire de repos maternel ;
- le bénéfice de l'indemnité de remplacement.

Ce sont les avantages cités dans le corrigé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Cotiser aux régimes sociaux de l'exploitant, bénéficier de l'allocation forfaitaire de repos maternel et de l'indemnité de remplacement.

Question 3. Indiquer les deux autres statuts sous lesquels l'épouse de M. Gérard peut participer à l'activité de l'entreprise.

En plus du statut de conjoint collaborateur, l'épouse de M. Gérard peut participer à l'activité de l'entreprise sous deux autres statuts. Elle peut être **conjointe salariée**, dans le cadre d'une relation de travail, ou **conjointe associée**, en prenant part à l'entreprise comme associée. Ce sont les deux possibilités attendues par le corrigé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Conjointe salariée ou conjointe associée.

2. Compléter un bon de commande

M. Gérard, boucher à Limoges, doit compléter un bon de commande adressé à une société de viandes. L'annexe présente les coordonnées des parties, les modalités de livraison et de paiement, ainsi que les références, quantités et prix des produits.

Question 1. Compléter le bon de commande numéro 00678, daté du 18 juillet 2005, à l'aide des informations fournies dans l'annexe.

Compléter le bon au nom de Boucherie Gérard, 12 place du Lac, 87000 Limoges, adressé à la SARL « La Société des Viandes Bouchères », 25 place des Hêtres, 87000 Limoges. Indiquer le numéro 678 et la date du 18/07/2005.

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
3003	Agneau entier	kg	20,3	7,01 €	142,30 €
2006	Épaule de veau avec os	kg	22,2	5,34 €	118,55 €
10260	½ bœuf	kg	159,8	3,90 €	623,22 €

Préciser une livraison un jour après réception, au forfait de 22 €, effectuée par le fournisseur. Le paiement est comptant sous escompte de 2 %. Les montants des lignes sont arrondis au centime.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Commande n° 00678 du 18/07/2005 : trois lignes de produits, livraison sous un jour par le fournisseur, forfait de 22 €, paiement comptant sous escompte de 2 %.

3. Conseil de prud’hommes

Cette partie porte sur les litiges relevant du Conseil de prud’hommes et sur le caractère électif et paritaire de cette juridiction. Elle demande aussi d’identifier les étapes de la procédure prud’homale et la juridiction de recours mentionnée par le sujet.

Question 1. Préciser quels types de conflits sont soumis au Conseil de prud’hommes.

Le Conseil de prud’hommes connaît des différends entre employeurs et salariés qui sont liés à un contrat de travail. Le litige peut naître pendant l’exécution du contrat ou après sa fin, notamment à l’occasion de sa rupture. C’est donc le lien avec le contrat de travail qui détermine la compétence prud’homale, quel que soit le sujet précis du différend.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Relèvent du Conseil de prud’hommes les différends entre employeurs et salariés liés au contrat de travail, pendant son exécution ou après sa fin.

Question 2. Expliquer ce que signifient les termes « juridictions électives » et « paritaires » à propos du Conseil de prud’hommes.

Les termes décrivent le mode de désignation et la composition des conseillers prud’homaux :

Terme	Signification
Élective	Les conseillers sont élus.
Paritaire	Les représentants des employeurs et des salariés sont en nombre égal.

La juridiction réunit ainsi des représentants élus des deux parties à la relation de travail, en assurant leur représentation équilibrée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les conseillers prud’homaux sont élus et les représentants des employeurs et des salariés y siègent en nombre égal.

Question 3. Indiquer les deux étapes de la procédure devant le Conseil de prud’hommes présentées par l’article L. 511-1.

L’article L. 511-1 présente deux étapes de la procédure prud’homale, organisées dans l’ordre suivant :

1. La conciliation, au cours de laquelle les parties tentent de parvenir à un accord.
2. Le jugement, par lequel le Conseil tranche le litige si la conciliation n’a pas permis de le régler.

La réponse attendue est donc la succession de la conciliation et du jugement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les deux étapes sont la conciliation, puis le jugement si les parties ne parviennent pas à un accord.

Question 4. Préciser devant quelle juridiction il est possible d'intenter un recours contre une décision émanant du Conseil de prud'hommes.

La décision visée est rendue par le Conseil de prud'hommes. Le recours indiqué par le corrigé du sujet est porté devant la cour d'appel. Il faut donc citer cette juridiction d'appel, et non saisir de nouveau le Conseil qui a rendu la décision contestée. La réponse attendue dans le cadre de cette épreuve est bien la cour d'appel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recours contre une décision du Conseil de prud'hommes peut être porté devant la cour d'appel.

4. Embauche et contrat d’apprentissage

M. Gérard souhaite embaucher un apprenti et doit se renseigner sur la transmission du contrat, les pièces à joindre et les obligations des parties. Le document 4 est une notice qui précise les organismes destinataires, les documents requis et des conseils pratiques relatifs au contrat d’apprentissage.

Question 1. Lors de l’embauche de son apprenti, indiquer à quel organisme M. Gérard doit transmettre le contrat d’apprentissage.

M. Gérard dirige une boucherie relevant du répertoire des métiers. La notice du document 4 prévoit que, dans ce cas, le contrat d’apprentissage et la déclaration en vue de l’engagement d’un apprenti sont transmis à la chambre des métiers. Celle-ci examine le dossier et en effectue le dépôt auprès de l’administration compétente.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le contrat et la déclaration sont à transmettre à la chambre des métiers.

Question 2. Dans le cas de l’embauche d’un apprenti de nationalité étrangère, préciser quel document obligatoire doit être joint au contrat.

La notice distingue les pièces obligatoires dans tous les cas et les pièces à fournir selon la situation de l’apprenti. Pour un apprenti de nationalité étrangère, elle exige le titre autorisant à travailler en France. Ce justificatif doit être joint au contrat, en plus des documents généraux demandés pour l’enregistrement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Joindre le titre autorisant l’apprenti étranger à travailler en France.

Question 3. Donner trois obligations de l’employeur et trois obligations de l’apprenti dans le cadre du contrat d’apprentissage.

L’employeur doit assurer à la fois le travail en entreprise et la formation de l’apprenti. L’apprenti, de son côté, doit respecter le cadre de travail et suivre la formation prévue au CFA. Trois obligations de chaque partie suffisent :

- **Employeur :** fournir un travail lié au diplôme préparé, respecter la législation du travail, verser la rémunération.
- **Apprenti :** respecter le règlement intérieur, réaliser le travail demandé, assister aux cours du CFA.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Employeur : travail en lien avec le diplôme, respect du droit du travail, rémunération. Apprenti : règlement intérieur, travail demandé, cours du CFA.

Question 4. Citer les trois possibilités de rupture du contrat d'apprentissage demandées par le sujet.

Le corrigé énumère quatre formulations : rupture à l'amiable, licenciement pour motif personnel, licenciement économique et rupture pour inaptitude physique. Pour répondre aux trois possibilités demandées, on peut regrouper les deux motifs de licenciement sous une même possibilité, en précisant leurs deux formes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rupture à l'amiable; licenciement (personnel ou économique); rupture pour inaptitude physique.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BP Boucher, session 2005, code sujet 135CB05, coefficient 1 et durée d'une heure. Ce corrigé traite l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise à travers une boucherie artisanale. Les quatre parties évaluent les statuts du conjoint, la rédaction d'une commande, le fonctionnement des prud'hommes et les règles essentielles de l'apprentissage.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le conjoint participant à l'activité d'une entreprise peut relever de différents statuts, dont celui de conjoint collaborateur.
- Un bon de commande précise les parties, les conditions de livraison et de paiement, ainsi que les articles, quantités et prix.
- Le Conseil de prud'hommes est présenté comme une juridiction élue et paritaire, avec des représentants des employeurs et des salariés en nombre égal.
- Le contrat d'apprentissage engage l'employeur et l'apprenti et nécessite des documents justificatifs adaptés à la situation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les statuts du conjoint et relever les avantages demandés en s'appuyant sur le document 1.
- Reporter sans omission les coordonnées, le numéro, la date et les modalités de la commande.
- Vérifier pour chaque article la référence, la désignation, l'unité, la quantité, le prix unitaire et le montant.
- Pour l'apprentissage, séparer les obligations de chaque partie et distinguer les pièces exigées selon la situation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment compléter correctement un bon de commande comme celui de l'épreuve ?

Reprenez les coordonnées du fournisseur et du client, puis le numéro et la date. Reportez les conditions de livraison et de paiement. Pour chaque produit, vérifiez la référence, la désignation, l'unité, la quantité, le prix unitaire et le montant.

Q : Que signifie le caractère paritaire du Conseil de prud'hommes ?

Le caractère paritaire signifie que les conseillers représentent en nombre égal les employeurs et les salariés. Dans ce sujet, les conseillers sont aussi présentés comme élus, et la procédure comprend une phase de conciliation puis une phase de jugement.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment organiser les quatre parties ?

L'épreuve dure une heure et les quatre parties totalisent 20 points : 3, 6, 5 et 6 points. Réservez du temps à la commande, qui demande plusieurs reports d'informations, puis vérifiez que chaque question a reçu une réponse.

Q : Quels éléments sont attendus pour les obligations liées à l'apprentissage ?

Le sujet demande trois obligations pour l'employeur et trois pour l'apprenti. L'employeur peut notamment fournir un travail en lien avec le diplôme, respecter la législation et rémunérer l'apprenti. Celui-ci doit réaliser le travail demandé, suivre les cours et se présenter à l'examen.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2005/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2005 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Boucher : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.